

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU GERS
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
15	11	Pour : 11 Contre : Abstentions

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE du Jeudi 04 Décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre Décembre avril à 17 h 00, le Conseil d'Administration s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation régulière du 27 Novembre 2025 sous la présidence de Monsieur Patrick FANTON, Président.

Présents : M. FANTON Patrick, M. FORGUES Gérard, Mme DUBOSQ Dominique, Mme MAIMIR Evelyne, Mme PICCIN Colette, M. SANGOI Eric, M. DOREY Bernard, Mme LUBAS Gisèle, Mme SALA Sylviane, Mme CRIPIA Mariène, Mme DAL LAGO Rosemonde.

Absentes excusées : Mme ABADIE Alexandra, Mme MOUTON Marie-Joëlle.

Absentes : Mme DACLIN Claudie, Mme GABARROT Pauline.

M. Gérard FORGUES est élu secrétaire de séance.

2025-04-01 – DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET RESIDENCE DE LEZIAN

*Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu l'instruction budgétaire et comptable M22 applicable aux établissements et services sociaux et médico-sociaux publics ;
Vu le budget de l'exercice 2025 adopté par délibération en date du 08/04/2025 ;*

Monsieur Le Président explique que les crédits inscrits au chapitre 012 (Dépenses afférentes au personnel) se révèlent insuffisants du fait de prévisions inférieures aux besoins réels.

Il convient d'ajuster les crédits afin de garantir le paiement des dépenses obligatoires de personnel en prenant une décision modificative au Budget Résidence de Lézien comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Montant	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Montant
Chap. 012 : Dépenses afférentes au personnel 64111 : Rémunération principale		Chap. 019 : Produits financiers	
Chap. 016 : Dépenses afférentes à la structure 6817 : Dotations aux dépréciations des actifs circulants	+ 22 000,00 €	778 : Autres produits exceptionnels	+ 7 000,00 €
	- 15 000,00 €		
MONTANT TOTAL	+ 7 000,00 €	MONTANT TOTAL	+ 7 000,00 €

Le Conseil d'Administration, après avoir entendu son Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés approuve la Décision Modificative au Budget Résidence de Lézien telle que présentée ci-dessus.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU, 50 Cours Lyautey – Villa Noullobos- CS 50543 dans un délai de deux mois à compter de sa publication par envoi sur papier au tribunal, dépôt sur place au tribunal ou sur le site www.telerecours.fr de la requête et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Extrait certifié conforme.

Fait à MIRANDE, le 05/12/2025

PUBLIE le

M. Patrick FANTON
Le Président du C.C.A.S.

M. Gérard FORGUES
Le secrétaire

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : CCAS de Mirande

Utilisateur : Lasportes Céline

Paramètres de la transaction :

Número de l'acte :	DCM20250401CL01
Objet :	Délibération portant sur la DM 1 Résidence de
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2025-12-04 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.1 - Decisions budgetaires
Identifiant unique :	032-263201071-20251204-DCM20250401CL01-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier	text/xml	884 o
Nom métier :		
032-263201071-20251204-DCM20250401CL01-DE-1-1_0.xml		
Document principal (Délibération)	application/pdf	92.3 Ko
Nom original : 20251208182231.pdf		
Nom métier :		
99_DE-032-263201071-20251204-DCM20250401CL01-DE-1-1_1.pdf		

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	8 décembre 2025 à 18h30min14s	Dépôt initial
En attente de transmission	8 décembre 2025 à 18h30min15s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	8 décembre 2025 à 18h30min16s	Transmis au MI
Acquittement reçu	8 décembre 2025 à 18h30min25s	Reçu par le MI le 2025-12-08